

	Règne.	Chap.	Section.
Acte 6 Guil. 4, c. 28, (gages des Matelots.)	3 & 4 Vict.	6	12
Acte 6 Guil. 4, c. 1, (Déportation des condamnés,) rendu permanent.	..	..	13
Acte 6 Guil. 4, c. 27, (différends entre les Maîtres et les Maîtresses et leurs Serviteurs ou Apprentis,) rendu permanent.	..	..	14
Acte 1 Guil. 4, c. 2, (Enquêtes en matières Civiles,) rendu permanent.	..	9	1
Acte 3 Guil. 4, c. 1, (Locateurs et Locataires,) tel qu'amendé par 2 Vict. c. 47, rendu permanent.	3 & 4 Vict.	16	12
ACTIONS.			
Voyez <i>Pratique.</i>			
<i>Défendeurs.</i>			
<i>Hypothécaires.</i>			
Dans quel District elles peuvent être instituées.			
Voyez <i>Défendeurs.</i>			
ADMINISTRATION de la Justice.			
Voyez <i>Judicature.</i>			
AGRICULTURE.			
Acte pour remédier à divers abus préjudiciables à l',	3 Guil. 4.	31	
Continué au 1er Mai, 1840.	6 Guil. 4.	32	13
Abrogé.	6 Guil. 4.	56	..
Acte pour révoquer un Acte y mentionné et remédier plus efficacement à certains abus préjudiciables à l'Agriculture.	6 Guil. 4.	56	..
Acte 3 Guil. 4, c. 31, sur le même sujet, révoqué.	..	..	1
Pénalité contre les personnes entrant sur les propriétés sans permission.	..	..	2
Comment recouvrée.	..	..	..
Pénalité contre toute personne endommageant les clôtures ou arbres sur la terre d'autrui.	..	..	3